

IDENTIFICATION ET ENREGISTREMENT DES EQUIDES DANS LA BASE DE DONNEES CENTRALE DE LA CONFEDERATION BELGE DU CHEVAL (C.B.C.)

L'identification de tout équidé et leur enregistrement dans la base de données centrale de la Confédération Belge du Cheval (C.B.C.) furent rendus **OBLIGATOIRES** par le Ministère belge des Affaires Sociales et de la Santé Publique. (Cf. : www.idcbcp.be).

Vous trouverez ci-après une marche à suivre dans différents cas de figure :

▪ **POULAINS P.R.E. nés en 2007 et suivant :**

L'identification (pose d'un microchip et relevé de signalement) est réalisée par un vétérinaire agréé par la FNB-PRE et l'ANCCE. Ce vétérinaire remplit le document de pré-inscription à destination de l'ANCCE et, en même temps, l'attestation d'identification pour équidé à destination de la Confédération Belge du Cheval (C.B.C.). L'enregistrement dans la base de données centrale de la C.B.C. se fait SANS autre démarche supplémentaire de votre part que celle de demander la pré-inscription de votre poulain à la FNB-PRE, Marc Wunderlin. Il vous en coûtera cependant pour cet enregistrement à la C.B.C. 42,99 € (TVAC) qui vous seront réclamés par le vétérinaire lors de la pré-inscription et qui seront reversés par ce vétérinaire à la C.B.C.

▪ **POUR TOUT CHEVAL P.R.E. né avant 2007 et possédant donc déjà le microchip et le carnet espagnol :**

- JUSQU'AU 15 mars 2008 : vous pouvez bénéficier d'une procédure simplifiée pour l'enregistrement dans la base de données centrale de la C.B.C. :

1/ Vous remplissez le formulaire de demande d'identification pour équidé téléchargeable sur le site www.idchevaux.be et vous le renvoyez au responsable du LG PRE Belgique (la FNB-PRE) :

Marc Wunderlin, rue du Prédécipe, 49 à 1350 Orp-Jauche ou à Marc.Wunderlin@ec.europa.eu

Il faut ajouter en plus de ce qui vous est demandé sur le formulaire, la ROBE de votre cheval, et ne pas remplir la zone « Vétérinaire certifié... »

2/ Le responsable du LG-PRE Belgique renverra vos demandes groupées à la C.B.C.

3/ Votre cheval sera enregistré dans la banque de données centrale de la C.B.C. après paiement d'une facture de 42,99 € (TVAC 21 %) que vous enverra la C.B.C.

- APRES LE 15 MARS 2008 : vous ne bénéficierez plus de la procédure simplifiée :

1/ Vous devrez toujours remplir et renvoyer la demande d'identification au LG-PRE Belgique (la FNB-PRE) qui transférera à la C.B.C.

2/ La CBC enverra le vétérinaire que vous aurez désigné dans le formulaire de demande d'identification afin de vérifier le signalement et le microchip.

La visite (prestation) du vétérinaire est alors à vos frais.

3/ Le vétérinaire valide l'attestation et renvoie le tout à la C.B.C.

4/ Votre cheval sera enregistré dans la base de données de la C.B.C après paiement du forfait de 42,99 € (TVAC) à payer également au vétérinaire qui le restituera à la C.B.C.

COUTS REELS DE L'INSCRIPTION D'UN POULAIN P.R.E.

- 100 € pour la pré-inscription à destination de l'ANCCE.
- 80 € d'honoraires pour le vétérinaire qui remplira le document de pré-inscription (ANCCE), implantera un microchip, réalisera le signalement et remplira l'attestation d'identification pour équidé (C.B.C).
- Le déplacement du vétérinaire (variable en fonction des kms).
- 42,99 € pour l'enregistrement dans la banque de données centrale de la C.B.C.